Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL45-DE

LES HERBIERS VILLE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

45. CONVENTIONS POUR L'ÉDITION 2027 DU FESTIVAL « MA RÉGION VIRTUOSE » - Rapporteur : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

La Ville des Herbiers accueille depuis 2017 des concerts dans le cadre d'un festival dédié à la musique classique, porté par la Région des Pays de la Loire, appelé « Ma Région Virtuose » qui se déroulera du 22 au 24 janvier 2027. Désormais « Ville Partenaire », il est proposé à la Ville des Herbiers de signer une convention de coopération avec la Région des Pays de la Loire, afin de définir les conditions générales d'organisation et de promotion de cet événement, ainsi qu'une convention de mandat, précisant les modalités de la billetterie.
Le montant de l'engagement financier de la Ville des Herbiers est estimé à 5 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de coopération ci annexé,
Vu le projet de convention de mandat ci annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 15 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL45-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet de convention de coopération ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire,
- approuve le projet de convention de mandat ci-annexé avec la Région des Pays de la Loire,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

MAIRIE DES HERBIERS
R.F.
85500 (Vendée)

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026
Notifié le :